

Genève, le 19 mars 1936.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT ITALIEN

[Traduction de l'italien.]

Note du Gouvernement italien. — Le Gouvernement italien regrette extrêmement d'être obligé de publier des documents aussi révoltants. Ces documents donnent la mesure de la barbarie abyssine.

**ATROCITÉS COMMISES PAR DES ABYSSINS
SUR DES OUVRIERS ITALIENS**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT ITALIEN
A LA SOCIÉTÉ DES NATIONS**

N° 208481/9.

Rome, le 9 mars 1936 — An XIV.

Monsieur le Secrétaire général,

Pendant les premières heures du 13 février dernier, dans la région située entre le Mareb et le village de Daro Taclé, une bande abyssine, composée d'environ 600 hommes, se détachait d'une masse d'environ 2.000 hommes provenant de la région d'Arbaté et attaquait par surprise le chantier de travaux routiers n° 1 de l'Entreprise Gondrand, situé dans la localité d'Utok Emni, dans le voisinage de la localité de Mai Lalhala.

Le chantier, qui était dirigé par les ingénieurs Cesare Rocca et Roberto Di Colloredo Mels, fut pris, mis à sac et détruit; soixante-huit personnes (parmi lesquelles une femme, la femme de l'ingénieur Rocca) furent massacrées; plusieurs d'entre elles subirent d'horribles sévices. Je transmets la liste nominative des tués ainsi que vingt-sept photographies montrant les sévices les plus graves commis par les Abyssins.

Le Gouvernement italien sait bien que les opérations militaires ont leur logique nécessaire et il ne désire certes pas constituer un musée d'horreurs en choisissant certains épisodes spéciaux.

Mais, dans le cas présent, *il ne s'agit pas* d'une opération militaire. Il s'agit en l'occurrence:

- 1° D'une agression sauvage et sanguinaire contre des ouvriers non combattants;
- 2° D'un acharnement bestial sur des blessés et des cadavres, dont plusieurs ont été totalement ou partiellement éviscérés (organes génitaux coupés ou arrachés) ou soumis à d'autres mutilations horribles, comme l'éventrement, l'ablation des mains et l'arrachement des yeux;
- 3° De l'emploi, déjà constaté à maintes reprises, de projectiles dum-dum ayant produit des effets impressionnants d'éclatements et de déchirures qui apparaissent dans les photographies ci-jointes.

Cette attaque présente les caractères typiques des nombreuses agressions féroces commises par les Abyssins au cours de ces quarante dernières années contre toutes les colonies limitrophes de l'Ethiopie.

Elle montre en même temps à quels dangers et à quel sort sont exposés, de la part des Abyssins, même les ouvriers occupés à des travaux de civilisation.

On se trouve donc en présence de crimes systématiques et barbares qui, non seulement provoquent une horreur insurmontable, mais encore témoignent de l'état de barbarie de l'Ethiopie.

Je vous prie de bien vouloir porter la présente communication, ainsi que les documents qui l'accompagnent, à la connaissance de tous les Etats membres de la Société des Nations.

(Signé) SUVICH.

Séries de Publications de la Société des Nations

VII. QUESTIONS POLITIQUES

1936. VII. 3.

LISTE DES DIRIGEANTS ET OUVRIERS DE LA « SOCIÉTÉ ANONYME NATIONALE GONDRAND », MASSACRÉS DANS LA MATINÉE DU 13 FÉVRIER 1936 AU COURS DE L'ATTAQUE DIRIGÉE CONTRE LE CHANTIER DE MAI LALHALA.

1. Cesare Rocca, ingénieur, fils de feu Mosè, né à Milan et domicilié à Fornazza (Novare).
2. Lidia Rocca-Maffioli (épouse de l'ingénieur Cesare Rocca).
3. Roberto Di Colloredo Mels, ingénieur, fils de Cesare, d'Udine (directeur du chantier).
4. Saverio Blanca, comptable, fils de feu Pasquale, né à Palerme, domicilié à Turin.
5. Francesco Salvini, géomètre, fils d'Achille, né à Catane et domicilié à Messine (géomètre attaché aux travaux).
6. Alcide Albieri Vallidoro, fils de Luigi, de Copparo (Ferrare).
7. Enea Armigeri, de Loiano (Bologne).
8. Luigi Barbierato, fils de Giuseppe Luigi, de S. Martino di Venezze (Rovigo).
9. Giovanni Bello, fils de Giulio, de Pergine (Trentin).
10. Luigi Bendotti, fils d'Evaristo, de Pieve Vergonto (Novare).
11. Angelo Bertani, de Montecchio (Reggio Emilia).
12. Giovanni Bisquolo, fils d'Angelo, de Brignano di Rovigo.
13. Ferrino Boccaletti, fils d'Alfredo, de Novellara (Reggio Emilia).
14. Sante Bombonato, fils de feu Artebano, de Rovigo.
15. Giuseppe Dazzo, fils de Francesco, de Malo (Vicenza).
16. Giuseppe Borzoni, fils de Giovanni, de Gravellona Toce (Novare).
17. Cirillo-Alessandro Bozzo, fils de feu Giuseppe, de Rovigo.
18. Severino Brigo, fils de Luigi, d'Ornavasso (Novare).
19. Alfonso Buonanno, fils de Salvatore, d'Albanova (Naples).
20. Francesco Calzolari, fils de Luigi, de Loiano (Bologne).
21. Donato-Teod. Campanaro, fils de Michele, de Castelluccio Valmaggiore (Foggia).
22. Mario Carinti, de Tossignano (Bologne).
23. Antonio Caruso, fils de feu Pasquale, de Sannicandro Verg. (Foggia).
24. Giordano Cecchini, fils de Celso, de Castiglione Cervia (Ravenne).
25. Augusto Chiesi, fils de Pietro, de Castelnuovo di Sotto (Reggio Emilia).
26. Luigi Caini, fils de feu Giuseppe, de Russi (Ravenne).
27. Giuseppe Cornacchia, fils d'Anselmo, de Riolo Bagni (Ravenne).
28. Ennio Corradini, fils de feu Giuseppe, de Novellara (Reggio Emilia).
29. Antonio di Salvo, fils d'Acquilino, de Marzano Appio (Naples).
30. Bernardo di Salvo, fils de Raffaele, de Conca di Campania (Naples).
31. Fausto Falciola, fils de Pasquale, de Baveno (Novare).
32. Miore Gombia, fils de feu Riccardo, de Montecchio (Reggio Emilia).
33. Angelo Ferrari, fils de Lino, de Novellara (Reggio Emilia).
34. Aurelio Galli, fils de Francesco, de Rovereto (Trente).
35. Alfredo Gandolfi, fils de feu Primo, de Castello di Serravalle (Bologne).
36. Giovanni Gelosini, fils de feu Formenzio, de Novellara (Reggio Emilia).
37. Pietro Gentilini, fils de Pasquale, de Tossignano (Bologne).
38. Corrado Cerra, de Riolo Bagni (Ravenne).
39. Antonio Giannone, fils de Vito, de Calimera (Lecce).
40. Pasquale Lepore, fils de feu Vincenzo, de Conca di Campania (Naples).
41. Primo Losi, fils d'Antonio, de Novellara (Reggio Emilia).
42. Arrigo Lucchini, fils de feu Giovanni, de Mezzocorona (Trente).
43. Servilio Mantovani, fils de feu Natale, de Copparo-Gradizza (Ferrare).
44. Bruno Manzini, fils d'Ettore, de Castello di Serravalle (Bologne).
45. Antonio Morgillo, fils de feu Nicola, d'Ariezzo di S. Felice Cammello (Naples).
46. Antonio Niguirito, fils de feu Domenico, de Rovereto (Trente).
47. Antonio Pagliaro, fils d'Emanuele, de Formicola (Naples).

48. Antonio Piccoli, fils de Vittorio, de Novellara (Reggio Emilia).
49. Giuseppe Pizzo, fils de feu Francesco, de Trente.
50. Enrico-Giacomo Radaelli, fils de Luigi, d'Ornavasso (Novare).
51. Nestore Righi, fils de feu Achille, de Castelnuovo di Sotto (Reggio Emilia).
52. Pietro Ruggero, fils de Francesco, de Brindisi.
53. Alessandro Scaglia, fils de Pietro, de Fornazza (Novare).
54. Primo Scandellari, fils d'Antonio, de Camugnano (Bologne).
55. Domenico Schiripa, fils de Giuseppe, de Bovalino (Reggio Calabria).
56. Biagio Spagnolo, fils de feu Antonio, de Francolise (Naples).
57. Salvatore Sperti, fils de Michele, de Brindisi.
58. Vincenzo Tartaglia, fils de feu Angelo, de Trente.
59. Attilio Tori, fils de Giuseppe, de Domodossola (Novare).
60. Almerindo Turzo, fils de feu Alfonso, de Castellucchio Valmaggiore (Foggia).
61. Augusto Vanelli, fils de Flaminio, de Castello Serravalle (Bologne).
62. Giovanni Vecchi, de Montecchio (Reggio Emilia).
63. Salvatore Venticinque, fils de Giovanni, de Francolise (Naples).

PERSONNEL QUI SE TROUVAIT SUR LES LIEUX POUR DIVERSES RAISONS
ET QUI FUT ÉGALEMENT MASSACRÉ.

64. Sergent Riccardo Vaccari.
 65. Carabinier Nicola Litto, élève sous-officier.
 66. Michele Porcelli, chauffeur du camion postal.
 67. Giovanni Desta, chauffeur du service médical.
 68. Giovanni Viscenda, fils d'Angelo.
-



Figure 1. — ÉVIRATION PARTIELLE ET BLESSURES PRODUITES PAR UN INSTRUMENT TRANCHANT.



Figure 2. — ÉVIRATION TOTALE.



Figure 3. — ÉVIRATION TOTALE.

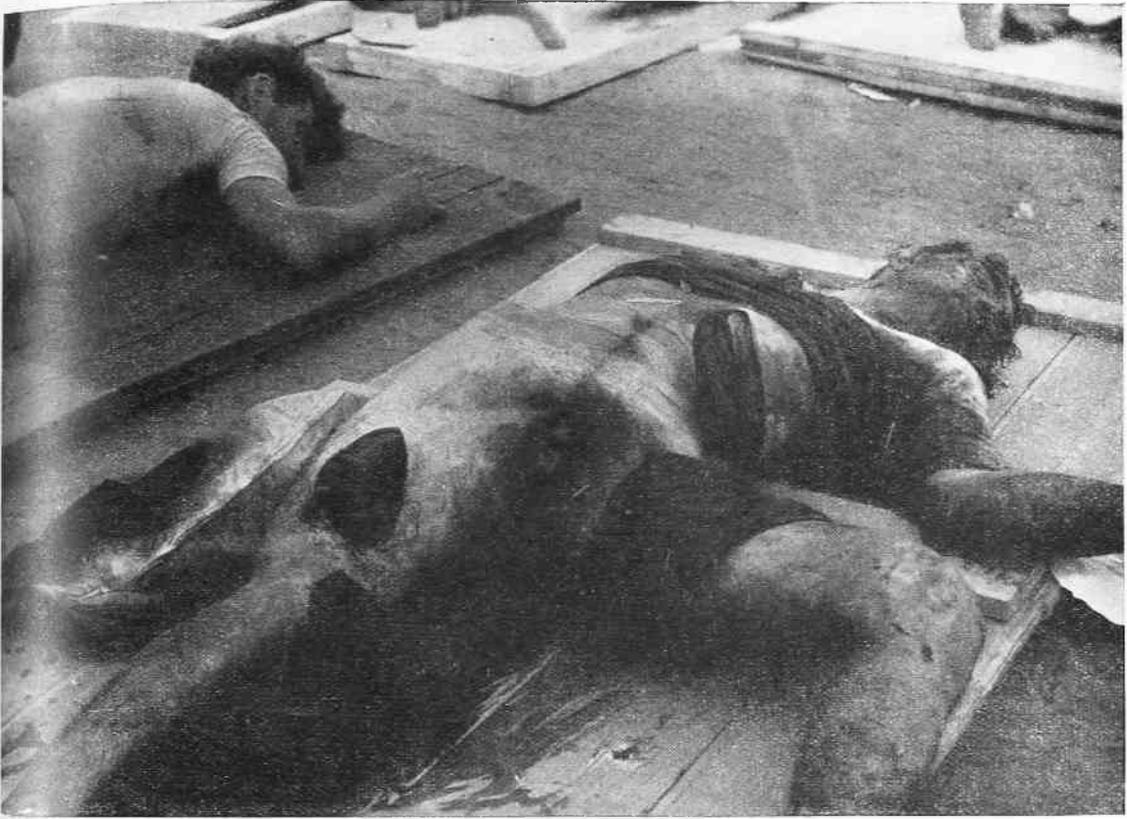


Figure 4. — ÉVIRATION PAR ARRACHEMENT ET BLESSURE PRODUITE
PAR UN PROJECTILE DUM-DUM.



Figure 5. — ÉVIRATION TOTALE ET CRANE FRACASSÉ PAR UN PROJECTILE DUM-DUM.



Figure 6. — ÉVIRATION TOTALE
(détail de la figure 5).



Figure 7. — CRANE FRACASSÉ PAR UN PROJECTILE DUM-DUM
(détail de la figure 5).



Figure 8. — ÉVIRATION TOTALE ET ÉVENTREMENT.



Figure 9. — ÉVIRATION TOTALE.



Figure 10. — ÉVIRATIONS

(au cadavre de gauche, les testicules sont restés en place, mais ont été énucléés).



Figure 11. — ÉVIRATION PARTIELLE

(les testicules énucléés sont restés en place;
le pénis, avec la peau du scrotum, a été trouvé par terre, à côté du cadavre).

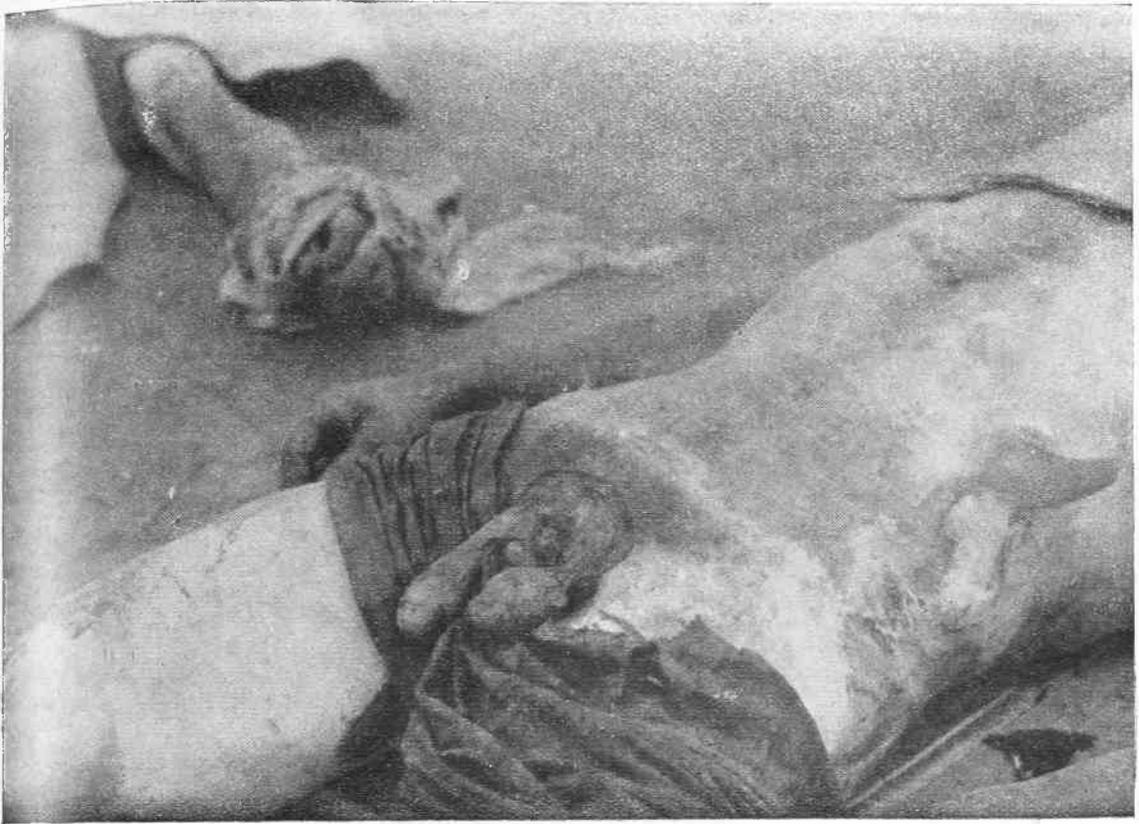


Figure 12. — ÉVIRATION PARTIELLE
(ablation du membre et de la peau du scrotum).



Figure 13. — ÉVIRATION PARTIELLE ET BLESSURE DANS LA RÉGION AXILLAIRE GAUCHE
PRODUITE PAR UN PROJECTILE DUM-DUM.



Figure 14. — ÉVIRATION PARTIELLE ET SÉVICES

(le pénis manque, l'omentum sort d'une blessure à l'épigastre);
énorme blessure produite par un instrument coupant dans la région supra-thyroïdienne
et vraisemblablement portée après la mort).



Figure 15. — ÉVIRATION PARTIELLE

(les testicules ont été enlevés; le pénis a été dépouillé de sa peau par suite
de l'effort fait pour l'arracher et la peau est retenue à l'extrémité du pénis).



Figure 16. — MAIN DROITE TRANCHÉE APRÈS LA MORT
(la main est posée à côté de la tête).



Figure 21. — PHÉNOMÈNE D'ÉCLATEMENT PRODUIT PAR UN PROJECTILE DUM-DUM.



Figure 22. — PHÉNOMÈNE D'ÉCLATEMENT PRODUIT PAR UN PROJECTILE DUM-DUM
(petit trou d'entrée dans la région médiogastrique gauche; par le trou de sortie, on voit le déchiquetage de toute la région lombaire gauche avec sortie des viscères).



Figure 23. — BLESSURE PRODUITE PAR UN PROJECTILE DUM-DUM
(avec fracture comminutive de la région trochantérique gauche, au tiers inférieur de la cuisse gauche)
ET LARGE BLESSURE FAITE PAR UN INSTRUMENT TRANCHANT A LA FESSE GAUCHE.



Figure 24. — BLESSURES PRODUITES PAR DES PROJECTILES DUM-DUM
(tant au bras droit qu'à l'hémithorax droit, avec pneumothorax).



Figure 25. — BLESSURES PRODUITES
PAR DES PROJECTILES DUM-DUM.

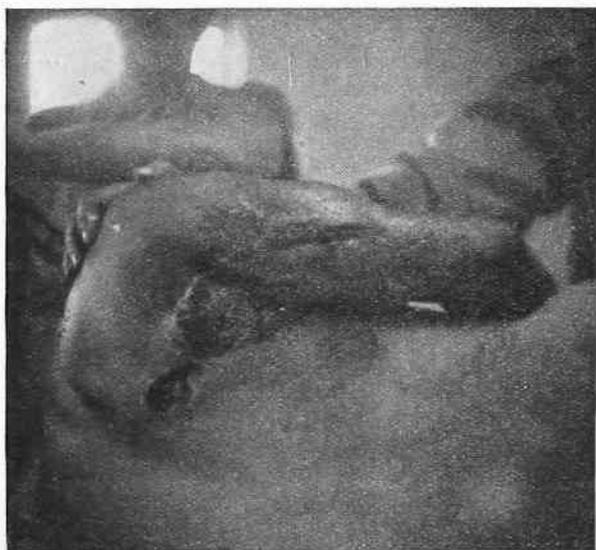


Figure 26. — BLESSURES PRODUITES PAR
DES PROJECTILES DUM-DUM

(vaste déchirure de l'hémithorax droit et du bras droit, avec fracture comminutive de l'humérus et de deux côtes).



Figure 27. — BLESSURES PRODUITES PAR
UN PROJECTILE DUM-DUM

(déchirure du visage avec fracture comminutive du maxillaire et arrachement des parties molles du nez).